



L'an deux mil vingt, le 1^{er} septembre à 18 heures, le conseil syndical s'est réuni à Grand Lac Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget à Aix-Les-Bains, sous la présidence de Mme FERRARI Sandra, pour la délibération ci-dessous.

Nombre de membres en exercice :	34.
Nombre de membres présents :	37.

Date de 1^{ère} convocation : 14 août 2020

Date d'affichage :

<u>Présents :</u>	<i>Titulaires :</i> BALTHAZARD Pierre-Louis, BASTIEN Patrick, BERTHOMIER Christian, BRUN Pierre, CAMUS Gilles, DUMAZ Régis, EXERTIER DIT MONNARD Philippe, FABRE MARYSE, FERRARI Sandra, GALENE Pierre-Damien, GENNARO Alexandre, GIMENEZ André, GINOLLIN Pascal, GOGNY Christian, GONTHIER Gérard, GRELLIER Jean-Marc, HAERINCK Sabrina, HUYNH Antoine, LEOUTRE Jean-Marc, MANZATO Jean-Marie, MORAND Marc, PETIT GUILLAUME Sophie, POILLEUX Nicolas, POMMAT Dominique, REVOL Karine, TICHKIEWITCH Serge, TRAHAND Cécile, TURNAR Alexandra, VAIRYO Nicolas, VANIN Gaëtan, VIAL Jean-Marc. <i>Suppléants (votant) :</i> REGAIRAZ Michel, WILLANO Valérie. <i>Suppléants (non-votant) :</i> BEBERT Thierry, EXERTIER Bruno, FRAYSSE Claudie, PIERRETON Christophe,
<u>Excusés :</u>	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre (pouvoir à BALTHAZARD PL), DUMAZ Gérard, SALOMON Marie-Thérèse.
<u>Absents :</u>	-

TARIFS DES ACTIVITES 2020-2021 SAVOIE GRAND REVARD :

La présidente rappelle que la politique tarifaire relève de la compétence du conseil.

Pour le secteur Savoie Grand Revard, il est proposé les grilles tarifaires relatives aux activités 2020-2021, ainsi que les conditions particulières selon les tableaux ci-annexés.

En conséquence, il est proposé d'approuver les grilles tarifaires présentées.

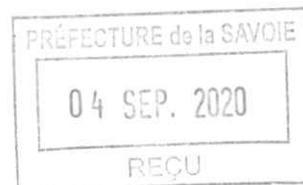
Vu les statuts du Syndicat mixte des stations des Bauges,
VU le Code général des collectivités territoriales ;

Le conseil syndical, après avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE les tarifs des activités 2020-2021 ainsi que les conditions particulières tel que présentés pour le secteur Savoie Grand Revard ;**
- **DIT que ces tarifs s'appliqueront aux dates indiquées.**

Fait à AIX-LES-BAINS, le 1^{er} septembre 2020

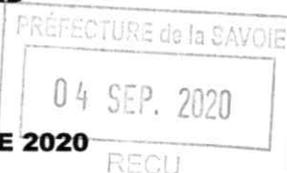
LA PRESIDENTE,
FERRARI Sandra



Certifié exécutoire
compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

☞ Votants :	34
☞ Pour :	34
☞ Contre :	0
☞ Abstention (s) :	0
☞ Blanc (s) :	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

RÉGIE DES DOMAINES SKIABLES DE SAVOIE GRAND REVAR**REDEVANCES ET TARIFS****CONDITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AU 1ER SEPTEMBRE 2020****Saisons d'Été et d'Hiver – Dates prévisionnelles, non contractuelles et indicatives d'ouverture et de fermeture des domaines skiables, sous réserve des conditions d'enneigement et de sécurité des pistes :**

- 1 Été : Les activités estivales peuvent être exploitées jusqu'à empêchement total pour cause de neige
- 2 Alpin : Du samedi 05 décembre 2020 au dimanche 28 mars 2021, de 9h à 17h
- 3 Nordique : De la première neige damable au dimanche 11 avril 2020, de 9h à 17h (20h30 les soirs de Nocturne du Hibou)

Règles générales :

Les catégories d'âges sont les suivantes :

- 4 **Été** : « Bambins » jusqu'à 5 ans inclus, « Jeunes » de 6 à 17 ans inclus, « Adultes » de 18 à 74 ans inclus, et « Seniors » à partir de 75 ans, âge requis à l'achat du forfait.
- 5 **Alpin** : « Bambins » jusqu'à 5 ans inclus, « Jeunes » de 6 à 17 ans inclus, « Adultes » de 18 à 69 ans inclus, « Vermeil » 70 ans et +, âge requis à l'achat du forfait.
- 6 **Nordique** : « Bambins » jusqu'à 5 ans inclus, « Jeunes » de 6 à 16 ans inclus, « Adultes » de 17 à 69 ans inclus, « Vermeil » 70 ans et +, âge requis à l'achat du forfait.
- 7 **Aillons-Margériaz** : « Bambins » jusqu'à 5 ans inclus, « Jeunes » de 6 à 17 ans inclus, « Adultes » de 18 à 69 ans inclus, « Vermeil » 70 ans et +, âge requis à l'achat du forfait.
- 8 Les titres sont délivrés sur support RFID, dit « Mains libres », non remboursables, non échangeables sauf puce défectueuse. Tous les supports compatibles avec notre système de billetterie sont acceptés.
- 9 Les titres de 2 jours et plus doivent porter la photo d'identité du porteur, tête nue, sans casque, sans bonnet, sans masque et sans lunettes de soleil.
- 10 Les réductions accordées à quelque titre que ce soit ne sont pas cumulables.
- 11 Il ne peut être délivré qu'un seul et unique titre « Invité » par personne (nom, prénom, date de naissance).
- 12 Pour bénéficier d'une invitation, d'une redevance ou d'un tarif réduit quel-qu'il soit, le demandeur devra produire un document portant nom, prénom et date de naissance (Carte Nationale d'Identité, Passeport, Livret de Famille, Carte de Mutuelle, etc.).
- 13 Le forfait « Mixte », qui donne accès aux domaines alpins et nordique, et le forfait « Espace Tubing » sont considérés comme des forfaits de remontées mécaniques. Les forfaits Piste Ski-Roue et Pas de Tir sont des redevances nordiques.

Redevances et tarifs normaux :

- 14 Les redevances et tarifs normaux sont applicables à compter du 1er septembre 2020

Redevances et tarifs réduits :

- 15 Les redevances et tarifs pré-ventes sont applicables exclusivement du 1er octobre 2020 au 17 novembre 2020, midi (12h00).
Les redevances et tarifs réduits peuvent être utilisés, sous la responsabilité du Directeur de La Régie, dans les cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou de fermetures partielles des domaines skiables et des remontées mécaniques. La décision est prise par domaine (alpin et/ou nordique) et est applicable sur l'ensemble du ou des domaines concernés et sur l'ensemble du périmètre de Savoie Grand Revard. Dans ces cas, la redevance ou le tarif retenu devient tarif unique et nul ne saurait se prévaloir d'un quelconque titre pour obtenir une réduction supplémentaire, sauf dispositions spécifiques à la redevance et au tarif réduit -50%. Selon les prévisions météorologiques et d'enneigement à venir, la délivrance de titres séjour pourra être limitée dans le temps ou suspendue.
- 17 Les redevances et tarifs réduits peuvent également être utilisés, sous la responsabilité du Directeur de La Régie, pour des opérations promotionnelles exceptionnelles en période touristique creuse ou en fin de saison. Lorsqu'elles accompagnent des opérations promotionnelles exceptionnelles des hébergeurs, elles devront faire l'objet d'une convention ad hoc avec le ou les hébergeurs concernés, portant mention des efforts respectifs.
- 18 Les redevances et tarifs réduits pourront également être utilisés, sous la responsabilité du Directeur et/ou du Régisseur de La Régie, pour indemniser les clients, conformément aux Conditions Générales de Vente.
- 19 Sont « Étudiants » les porteurs d'une carte d'Étudiant.
- 21 Pour bénéficier des redevances et tarifs réduits les « Groupes » devront être composés d'au moins 15 personnes, passer une commande unique et effectuer un règlement global.
- 22 Pour bénéficier des redevances et tarifs réduits, uniquement sur les forfaits 2, 3, 4, 5, 6 et 7 jours, les « Tours Opérateurs » devront au préalable conclure une convention ad hoc avec le service Ventes de La Régie.

23	Pour bénéficier des redevances et tarifs réduits, les « Comités d'Entreprise » et « Amicales du personnel » devront au préalable conclure une convention ad hoc avec le service Ventes de La Régie. Les membres doivent être en possession de leur carte d'adhérent en cours de validité.
24	Les redevances et tarifs réduits -50% sont applicables de plein droit aux handicapés, sur présentation d'un justificatif de handicap, ainsi qu'à un et un seul accompagnant si le handicap le justifie, sur la base du plein tarif adulte.
25	Les moniteurs de ski exerçant habituellement sur le plateau de Savoie Grand Revard et appartenant à l'une des Écoles de ski ou Centres de ski implantés sur le plateau, sur présentation d'une liste établie par l'école ou le centre et de leurs cartes syndicale et professionnelle en cours de validité délivrée par l'État, portant habilitation à enseigner le ski contre rémunération, pourront bénéficier d'un tarif réduit spécifique, sous réserve du bon règlement des factures antérieures émises.
26	Peuvent bénéficier des redevances et tarifs réduits -50%, les salariés employés sur le plateau, au minimum du 19 décembre 2020 au 07 mars 2021, pour au moins 24h hebdomadaires, sur présentation du contrat de travail.
27	Peuvent bénéficier des redevances et tarifs réduits -50%, les détenteurs d'une carte DSF « Invitation 50 ».
Invités et Accès libre :	
28	Sont en accès libre : les pistes piétons, les pistes raquettes, les pistes « Découverte » en ski nordique, le Tapis Les Trives à La Féclaz et le Tapis La Crémaillère au Revard.
29	Sur présentation d'un justificatif, peuvent se voir délivrer un titre « Invité » hors support mains-libres, les Bambins de moins de 6 ans en ski nordique.
30	Dans le cadre de sorties organisées par les établissements scolaires de Savoie, il est délivré un titre « Invité » alpin aux collégiens participant au Plan Ski Jeunes du Conseil Départemental de la Savoie.
31	Dans le cadre de sorties organisées par les établissements scolaires de Savoie, il est délivré un accès « Invité » nordique aux élèves, de la maternelle à l'université, participant au Plan Ski Jeunes Nordique du Conseil Départemental de la Savoie.
32	Les Éducateurs sportifs communaux, employés par les communes sises dans le périmètre de Savoie Grand Revard ou composant ou étant partie prenante d'un membre du Syndicat Mixte, et participant à l'encadrement du Plan Ski Jeune Alpin ou Nordique du Conseil Départemental de la Savoie, peuvent, sur présentation d'une liste établie par la commune, bénéficier d'un titre « Saison invité » dans leur discipline d'intervention.
33	Peuvent bénéficier d'un titre journée « Invité », les détenteurs d'une carte DSF « Invitation » et, sur justificatif (contrat, dernière fiche de paie ou carte professionnelle avec photo pour la saison en cours), les titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée ou saisonnier pour l'année en cours conclus avec une entreprise d'exploitation d'un domaine skiable.
34	Les forces de l'ordre et les services de secours ainsi que les opérateurs de réseaux ayant des installations implantées sur les domaines skiables, dans le cadre de leurs missions, ont un accès libre aux espaces nordiques et alpins. Toutefois, pour l'utilisation des remontées mécaniques, ils devront se présenter en caisse afin d'obtenir un titre de transport « Invité ».
35	Pour obtenir un titre « Invité », les professionnels concernés par l'accès aux pistes et aux installations devront conclure une convention ad hoc avec La Régie.
36	Sur présentation d'une liste établie en mairie, peuvent se voir délivrer <u>un et un seul</u> titre « Invité Saison », les propriétaires fonciers dont le terrain est grevé par une piste de ski ou une remontée mécanique. Le titre pourra être Nordique, Alpin ou Mixte. L'ayant droit pourra faire bénéficier la personne de son choix de son titre « Invité Saison » ; cette personne devra alors fournir photo, nom et prénom pour la délivrance du titre (cf. point 9). Le justificatif cadastral sera transmis par la mairie à La Régie.
Dispositions particulières pour les clubs résidents et assimilés du Plateau de Savoie Grand Revard :	
37	Sur présentation d'une liste établie et justifiée par chaque club résident ou assimilé du Plateau et conventionné, les licenciés, jusqu'à la catégorie U16 incluse (ou cadets), bénéficient d'un titre « Invité Saison » dans leur discipline. Il peut être délivré un titre « Invité Saison » mixte pour les licenciés en pré-club, catégories U8 et U10 au plus.
38	Sur présentation d'une liste établie et justifiée par chaque club résident ou assimilé du Plateau et conventionné, les licenciés ne répondant pas aux critères de la règle 37 ci-dessus pourront bénéficier d'un titre « Invité Saison » alpin ou nordique s'ils justifient de points FFS et de la participation à un minimum de trois courses fédérales au cours de la saison d'hiver 2019-2020.
39	Sur présentation d'une liste établie et justifiée par chaque club résident ou assimilé du Plateau et conventionné, les licenciés ne répondant pas aux critères des règles 37 et 38 ci-dessus pourront bénéficier d'un titre « Saison » dans leur discipline relevant des redevances et tarifs réduits -50%.
40	Le licencié « Nordique » d'un club résident ou assimilé du Plateau et conventionné pourra obtenir un titre « Saison mixte » en s'acquittant de 80€ s'il relève de la règle 37 (U16 et moins) et 100€ s'il relève des règles 38 et 39 (+ de U16 avec ou sans points FFS).
41	Le licencié « Alpin » d'un club résident ou assimilé du Plateau et conventionné pourra obtenir un titre « Saison mixte » en s'acquittant de 25€ s'il relève de la règle 37 (U16 et moins) et 45€ s'il relève des règles 38 et 39 (+ de U16 avec ou sans points FFS).
42	Sur présentation d'une liste établie et justifiée, chaque club résident ou assimilé du Plateau et conventionné, pourra bénéficier d'un titre « Invité Saison » dans sa discipline pour ses dirigeants bénévoles (membre du conseil d'administration, du bureau, entraîneur ou éducateur bénévole, accompagnateur, officiel), par tranche de 50 licenciés (année sportive n-1), avec un minimum de 4 et un maximum de 10.
43	Les clubs résidents et assimilés du Plateau de Savoie Grand Revard sont : Pour Saint-François-de-Sales : Bauges Ski Nordique Pour La Féclaz : le Club des Sports Féclaz Alpin et le Club des Sports Féclaz Nordique Pour Le Revard : le Ski Club d'Aix (alpin) et le Centre École de Ski Nordique du Revard

RÉGIE DES DOMAINES SKIABLES DE SAVOIE GRAND REVARRedevances applicables à compter du **1er septembre 2020****DOMAINE NORDIQUE****MONTANT DES REDEVANCES D'ACCÈS AUX PISTES – HIVER****ADULTES (de 17 à 69 ans inclus)**

	Redevances Normales	Redevances Réduites		
	Adultes	CE, Amicales, Groupes et TO, Exploitation partielle, Opération commerciale	50,00% Handicapés, Salariés plateau (saison uniquement), Exploitation partielle, Opération commerciale, Indemnisation selon CGV	Exploitation partielle, Opération commerciale, Indemnisation selon CGV
Nocturne du Hibou	6,00 €		3,00 €	
Journée	10,00 €	7,00 €	5,00 €	3,00 €
2 jours	18,00 €	13,00 €	9,00 €	5,00 €
3 jours	26,00 €	19,00 €	13,00 €	
4 jours	33,00 €	24,00 €	16,50 €	
5 jours	40,00 €	28,00 €	20,00 €	
6 jours	47,00 €	31,00 €	23,50 €	16,00 €
7 jours	54,00 €	33,00 €	27,00 €	
Saison SGR pré-ventes	95,00 €	95,00 €		
Saison SGR	116,00 €	116,00 €	58,00 €	

JEUNES (de 6 à 16 ans inclus) – ÉTUDIANTS – VERMEILS (70 ans et plus)

	Redevances Normales	Redevances Réduites		
	Jeunes, Étudiants, Vermeils		50,00% Handicapés, Exploitation partielle, Opération commerciale, Indemnisation selon CGV	Exploitation partielle, Opération commerciale, Indemnisation selon CGV
Nocturne du Hibou	6,00 €		3,00 €	
Journée Clé Collège	5,00 €			
Journée	7,00 €		3,50 €	2,00 €
2 jours	13,00 €		6,50 €	4,00 €
3 jours	19,00 €		9,50 €	
4 jours	24,00 €		12,00 €	

5 jours	28,00 €		14,00 €	
6 jours	31,00 €		15,50 €	10,00 €
7 jours	33,00 €		16,50 €	
Saison SGR pré-ventes	35,00 €			
Saison SGR	47,00 €		23,50 €	
BAMBINS (jusqu'à 5 ans inclus)				
Tous pass nordiques (jour, séjour, saison)		Invité		
PACK FAMILLE (2 adultes + 2 jeunes) (un seul paiement par pack)				
Journée	28,00 €	+3€ par jeune supplémentaire		
SCOLAIRES (de 6 ans à l'université, dans le cadre d'activités encadrées par un ou des enseignants)				
Journée	3,50 €			
CLUBS DE SKI & CENTRES DE LOISIRS (avec convention)				
Journée	6,00 €			
MONITEURS DE SKI (cf. Conditions particulières n°25)				
Saison SGR	35,00 €			
MUSHERS				
Journée par attelage	15,00 €	Jusqu'à 7 jours consécutifs (n x 15,00 €)		
Saison par attelage	125,00 €			
NAVETTE FÉCLAZ ↔ REVARD				
Titulaire d'une redevance ou d'un forfait en cours de validité		Invité		
Piéton, Autre, ...		1,00 €	Par trajet	
INDEMNITÉ FORFAITAIRE POUR NON PRÉSENTATION DU JUSTIFICATIF DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE				
Indemnité forfaitaire	Adulte	Jeune	Suite à un contrôle sur piste	
	50,00 €	35,00 €		
SUPPORT TITRE				
Support Mains Libres	1,50 €			
FRAIS D'ENVOI				
Envoi de forfait	5,00 €			
DUPLICATA NORDIQUE				
Tout duplicata Nordique	5,00 €	Délivré dans les 24 heures après la déclaration de perte ou de vol		

RÉGIE DES DOMAINES SKIABLES DE SAVOIE GRAND REVARTarifs TTC applicables à compter du **1er septembre 2020****DOMAINE ALPIN****TARIFS DES FORFAITS REMONTÉES MÉCANIQUES – HIVER****ADULTES (de 18 à 69 ans inclus)**

	Tarifs Normaux	Tarifs Réduits		
	Adultes	CE, Amicales, Groupes et TO, Exploitation partielle, Opération commerciale	50,00% Handicapés, Salariés plateau (saison uniquement), Exploitation partielle, Opération commerciale, Indemnisation selon CGV	Exploitation partielle, Opération commerciale, Indemnisation selon CGV
2 heures consécutives alpin	16,00 €	13,00 €	8,00 €	
4 heures consécutives alpin	18,00 €	15,00 €	9,00 €	
Journée alpin	20,00 €	17,00 €	10,00 €	8,00 €
2 jours mixte	38,00 €	31,00 €	19,00 €	15,00 €
3 jours mixte	54,00 €	44,00 €	27,00 €	
4 jours mixte	69,00 €	56,00 €	34,50 €	
5 jours mixte	84,00 €	67,00 €	42,00 €	
6 jours mixte	97,00 €	78,00 €	48,50 €	40,00 €
7 jours mixte	109,00 €	87,00 €	54,50 €	
Saison alpin SGR pré-ventes	170,00 €	170,00 €		
Saison alpin SGR	210,00 €	210,00 €	105,00 €	
Saison mixte SGR pré-ventes	195,00 €	195,00 €		
Saison mixte SGR	235,00 €	235,00 €	117,50 €	
Saison Pass Bauges pré-ventes	280,00 €	280,00 €		
Saison Pass Bauges	380,00 €	380,00 €	190,00 €	

JEUNES (de 6 à 17 ans inclus) – ÉTUDIANTS – VERMEILS (70 ans et plus)

	Tarifs Normaux	Tarifs Réduits		
	Jeunes, Étudiants, Vermeils		50,00% Exploitation partielle, Opération commerciale, Indemnisation selon CGV	Exploitation partielle, Opération commerciale, Indemnisation selon CGV
2 heures consécutives alpin	13,00 €		6,50 €	
4 heures consécutives alpin	15,00 €		7,50 €	
Journée Clé Collège alpin	10,00 €		5,00 €	
Journée alpin	17,00 €		8,50 €	6,00 €

2 jours mixte	31,00 €		15,50 €	12,00 €
3 jours mixte	44,00 €		22,00 €	
4 jours mixte	56,00 €		28,00 €	
5 jours mixte	67,00 €		33,50 €	
6 jours mixte	78,00 €		39,00 €	30,00 €
7 jours mixte	87,00 €		43,50 €	
Saison alpin SGR pré-ventes	135,00 €			
Saison alpin SGR	175,00 €		87,50 €	
Saison mixte SGR pré-ventes	140,00 €			
Saison mixte SGR	185,00 €		92,50 €	
Saison Pass Bauges pré-ventes	220,00 €			
Saison Pass Bauges	320,00 €		160,00 €	

BAMBINS (jusqu'à 5 ans inclus)

	Tarifs Normaux	Tarifs Réduits		
	Bambins		50,00% Exploitation partielle, Opération commerciale, Indemnisation selon CGV	Exploitation partielle, Opération commerciale, Indemnisation selon CGV
2 heures consécutives alpin	6,00 €		3,00 €	
4 heures consécutives alpin	6,00 €		3,00 €	
Journée alpin	6,00 €		3,00 €	2,00 €
2 jours mixte	10,00 €		5,00 €	4,00 €
3 jours mixte	14,00 €		7,00 €	
4 jours mixte	16,00 €		8,00 €	
5 jours mixte	18,00 €		9,00 €	
6 jours mixte	19,00 €		9,50 €	
7 jours mixte	20,00 €		10,00 €	8,00 €
Saison mixte SGR pré-ventes	35,00 €			
Saison mixte SGR	55,00 €		27,50 €	

DOMAINES DÉCOUVERTE

(TK de la Grenouillère, TK du Tesson, TK du Gust*, Plateau Sud nordique**)

2 heures consécutives alpin	10,00 €			
4 heures consécutives alpin	11,50 €			
Journée alpin	13,00 €			

* Télésiège du Gust ouvert aux skieurs ayant acquitté leur redevance nordique et équipés de skis nordiques

** Plateau Sud nordique ouvert aux skieurs alpins équipés de skis nordiques

SCOLAIRES (de la maternelle à l'université, dans le cadre d'activités encadrées par un ou des enseignants)**CLUBS DE SKI & CENTRES DE LOISIRS (avec convention)**

2 heures consécutives alpin	6,00 €			
4 heures consécutives alpin	8,00 €			
Journée alpin	10,00 €			

MONITEURS DE SKI (cf. Conditions particulières n°25)

Saison alpin SGR	65,00 €			
Saison mixte SGR	75,00 €			

TÉLÉSIÈGE				
Pour activités diverses à la fermeture des pistes uniquement				
Aller simple	7,00 €			
Groupe (10 pers minimum)	5,00 €			par personne
NAVETTE FÉCLAZ ↔ REVARD				
Titulaire d'une redevance ou d'un forfait en cours de validité		Invité		
Piéton, Autre, ...	1,00 €		Par trajet	
ESPACE LUGE & TUBBY JUMP				
1 Passage	3,00 €			Espace accessible avec tout forfait alpin ou mixte en cours de validité ou avec pass spécifique. Luge avec freins obligatoires. Jump avec bouées (fournies), skis et snowboard (casque obligatoire).
2 Passages	5,00 €			
5 Passages	10,00 €			
Groupe (50 passages)	80,00 €			
Support rechargeable	1,50 €			
INDEMNITÉ FORFAITAIRE POUR NON PRÉSENTATION DU JUSTIFICATIF DE PAIEMENT DU TITRE DE TRANSPORT				
Indemnité forfaitaire	Adulte	Jeune	Bambin	Suite à un contrôle sur piste
	100,00 €	85,00 €	30,00 €	
DOMAINES D'INITIATION (Tapis Les Trives & Tapis La Crémaillère)				
Tout public		Invité		
SUPPORT TITRE				
Support Mains Libres	1,50 €			
FRAIS D'ENVOI				
Envoi de forfait	5,00 €			
DUPLICATA ALPIN				
Tout duplicata Alpin ou Mixte	5,00 €		Délivré dans les 24 heures après la déclaration de perte ou de vol	
DISPOSITION SPÉCIFIQUE AUX FORFAITS MIXTES				
Les recettes TTC générées par les forfaits mixtes séjours ou saisons seront réparties au réel de la présence alpin/nordique selon le coefficient suivant : 2 présences nordiques = 1 présence alpin. Si, pour des raisons techniques, la répartition au réel ne peut être effectuée, elle se fera forfaitairement comme suit : 75% Alpin (TVA 10%) et 25% Nordique (non assujetti à la TVA)				

RÉGIE DES DOMAINES SKIABLES DE SAVOIE GRAND REVARDRedevances applicables à compter du **1er septembre 2020****DOMAINES NORDIQUES****MONTANT DES REDEVANCES D'ACCÈS AUX PISTES – HIVER 2020-2021**

Nordic Pass		
	Adulte (à partir de 17 ans)	Jeune (de 6 à 16 ans inclus)
Nordic Pass National (tarif prévente*)	180,00 €	60,00 €
Nordic Pass National (tarif normal)	210,00 €	70,00 €
Nordic Pass 73 (tarif prévente*)	114,00 €	44,00 €
Nordic Pass 73 (tarif normal)	136,00 €	50,00 €

* tarif prévente valable du 01/10/2020 au 17/11/2020 à midi.

RÉGIE DES DOMAINES SKIABLES DE SAVOIE GRAND REVARTarifs TTC applicables à compter du **1er septembre 2020****SECOURS SUR PISTES & HORS PISTES – HIVER****TARIFS DES SECOURS**

	DOMAINE ALPIN		DOMAINE NORDIQUE	
1re Catégorie	Petits soins effectués au poste de secours et accompagnement	18,00 €	Petits soins effectués au poste de secours et accompagnement	18,00 €
2e Catégorie	Zone rapprochée, front de neige, Observatoire, Grenouillère, Tesson, Col des Ebats, Orionde, Gust, Les Trives.	168,00 €	Sur pistes de 9 heures à 17 heures	225,00 €
3e Catégorie	Les Ebats, Les Gorges, Le Sire, Plainpalais.	284,00 €	Hors pistes de 9 heures à 17 heures	555,00 €
4e Catégorie	Hors pistes de 9 heures à 17 heures	555,00 € + Moyens mis en œuvre	Sur pistes et hors ouverture du Domaine (9 heures à 17 heures)	627,00 € + Moyens mis en œuvre
5e Catégorie	Sur pistes et hors ouverture du Domaine (9 heures à 17 heures)	627,00 € + Moyens mis en œuvre	Hors pistes et hors ouverture du Domaine (9 heures à 17 heures)	700,00 € + Moyens mis en œuvre
6e Catégorie	Hors pistes et hors ouverture du Domaine (9 heures à 17 heures)	700,00 € + Moyens mis en œuvre	Piste de luge de 9 heures à 17 heures (Secteur St François)	166,00 €

TARIFS HORAIRES DES MOYENS MIS EN OEUVRE

Chenillette (conducteur inclus)	155,00 €	TTC/h
Moto-Neige (conducteur inclus)	73,00 €	TTC/h
Pisteur Secouriste (motoneige incluse)	117,00 €	TTC/h

AUTRES ZONES DE SECOURS ET GRILLE TARIFAIRE APPLICABLE

Autres Glisses et Luges	Tarifs Domaine Alpin
Chiens de Traîneaux	Tarifs Domaine Nordique
Secours Raquettes et Piétons sur Plateau Sud	Tarifs Domaine Nordique
Secours Raquettes et Piétons hors Plateau Sud	Tarifs Domaine Nordique Hors pistes (3e ou 5e Catégorie)

RÉGIE DES DOMAINES SKIABLES DE SAVOIE GRAND REVAR				
Tarifs TTC applicables à compter du 1er septembre 2020				
MISE A DISPOSITION D'ENGINS D'EXPLOITATION & PRESTATION DE DAMAGE				
Transport ou damage trace étroite 1,5m environ (moto-neige, petit véhicule à chenille, 4x4, tracteur, véhicule utilitaire, véhicule de tourisme, ...)	¼ h			22,00 €
	1h			73,00 €
Transport ou damage trace standard 4m environ (chenillette type PB100)	¼ h			32,00 €
	1h			108,00 €
Transport ou damage trace large 6m environ (chenillette type PB400, PB600, Formatic, ...)	¼ h			44,00 €
	1h			155,00 €
Tout quart d'heure commencé est dû intégralement				
Remise Tarifaire sur le prix de base TTC	Entre 5 et 10h			-10,00%
	11h et plus			-20,00%
AUTRES PRESTATIONS A LA DEMANDE				
Ouverture d'une remontée mécanique hors exploitation, sur réservation et validation conjointe Directeur d'exploitation & Chef des pistes, pour un minimum de 20 personnes, incluant le personnel nécessaire (RM et Pistes)			8,00 €	par personne et par heure
Ouverture du secteur de l'Observatoire, en soirée avec éclairage, hors exploitation, sur réservation et validation conjointe Directeur d'exploitation & Chef des pistes, pour un minimum de 20 personnes, incluant le personnel nécessaire (RM et/ou Pistes)	sans remontée mécanique		5,00 €	par personne et par heure
	avec remontée mécanique		8,00 €	par personne et par heure
LOCATION DE SALLES				
Salle de Réunion Office de Tourisme	Exclusivement pendant les jours et heures d'ouverture de l'OT Invité			
Gymnase de La Féclaz et Salles Hors-Sacs (La Féclaz, Crolles*, Le Revard*, Saint-François de Salles*) incluant éclairage et chauffage		Club résident	Association	SA
	Soirée ou ½ Jour	Invité	15,00 €	30,00 €
	1 Jour	Invité	30,00 €	60,00 €
	2 Jours ou Week-end	Invité	50,00 €	100,00 €
	Forfait État des lieux*	Invité	15,00 €	30,00 €
	Caution Salle et mobiliers	500,00 €	500,00 €	500,00 €
	Caution Ménage	150,00 €	150,00 €	150,00 €
	Caution Clés	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Toute demi-journée dépassée déclenche la facturation d'une journée				
Toute journée dépassée déclenche la facturation d'une journée supplémentaire				
Remise Tarifaire mensuelle sur le prix de base TTC	Entre 2 et 5 jours non consécutives par mois			-15,00%
	Plus de 5 jours non consécutives par mois			-30,00%
La location est réservée aux groupes constitués (association, entreprise, prestataire d'activités, ...) pour des activités de réunions, de manifestations sportives ou culturelles, de séminaires, etc. à l'exclusion des particuliers et/ou pour des usages simplement récréatifs ou festifs.				
La location nécessite réservation préalable et signature d'une convention				
* Pour les salles de Crolles, Le Revard et Saint François de Salles le Forfait État des lieux pour remise des clés et de l'état des lieux d'entrée et de sortie sera automatiquement facturé.				
Aucun couchage n'est autorisé dans ces salles				
Les salles pourront être mises gracieusement à disposition des organisateurs d'événements sportifs sur Savoie Grand Revard, à l'exclusion de toute activité marchande ; une convention sera nécessaire et les cautions seront exigées et éventuellement encaissées.				